



michel.jouvet.01@orange.fr

Contribution de Michel JOUVET

Contribution au groupe de travail citoyenneté métropolitaine : "La métropole de la proximité"

Le devenir des pôles de proximité : Faire de Nantes métropole la "Métropole de la proximité"

La mise en place des pôles de proximité est une originalité positive de la construction métropolitaine. Fondamentalement, ces pôles ont été conçus à l'origine comme des supports techniques, interface entre les services de la métropole et de ceux des communes. A priori, les habitants, les citoyens y ont peu de place.

Le Conseil a déjà donné un avis, suivi en partie, sur la territorialisation du PADD. Il faut aller plus loin sur la territorialisation des politiques métropolitaines au niveau des pôles de proximité à partir des grandes orientations définies au niveau de Nantes métropole.

C'est rapprocher la construction métropolitaine des citoyens pour faire de Nantes métropole la Métropole de la proximité. C'est aussi inciter les communes à dépasser le cadre communal pour penser résolument leurs politiques dans un cadre intercommunal et indirectement préparer de futures évolutions institutionnelles.

Pour ce faire, une évolution fondamentale du rôle des pôles de proximité est impérative. C'est une disposition très concrète qui peut être mise en œuvre dès à présent. Elle permettrait de faire évoluer les gouvernances métropolitaines et communales mais aussi de donner aux citoyens "une figure palpable" de la Métropole de la proximité.

La constitution, au niveau de ces pôles de proximité, d'une sorte de conseil citoyen territorial est à introduire pour débattre de ces politiques territorialisées. Une articulation entre ces conseils avec le Conseil de développement de Nantes métropole est à prévoir.

Enfin, il est pertinent de s'interroger sur la délimitation actuelle des pôles de proximité pour qu'ils soient plus en adéquation avec les bassins de vie existant à l'intérieur de la métropole nantaise. C'est aussi renforcer la Métropole de la proximité. Il n'est pas évident que la décision prise il y a quelques années de réduire, pour des raisons d'économies, le nombre de ces pôles (hors commune de Nantes) de 10 à 7 soit pertinente. Est-il par ailleurs cohérent que l'organisation territoriale de la commune de Nantes dispose d'un statut particulier relevant en grande partie du pilotage direct de Nantes ?

Donner de la lisibilité, de la transparence au "parcours" de prise de décision métropolitaine

Pour les habitants, la décision métropolitaine apparaît comme étant celle du Conseil métropolitain. Certains maires ne se privent pas de dire qu'ils y ont peu de pouvoir, autrement dit que "la messe est dite" d'avance sans eux. Au final, c'est peut-être un consensus qui arrange les élus mais c'est surtout un ressenti très négatif présent chez les habitants.

En fait, la décision qui aboutit au Conseil métropolitain a "subi" un parcours d'élaboration impressionnant que ce soit au niveau des pôles de proximité (conférences territoriales des maires, conférence des DGS, commissions techniques...) ou de la métropole (commissions thématiques, conférence des maires...) sans oublier les concertations bilatérales directes entre les vice-présidents de Nantes métropole et les maires.

Un de mes anciens présidents disait souvent qu'il faut regarder ce qui se passe dans les arrière-cuisines et cuisines pour agir, si on veut prétendre être efficace, sur les décisions à prendre avant qu'elles n'arrivent pour enregistrement dans le "théâtre" institutionnel. Je l'ai personnellement expérimenté à de nombreuses reprises.

Au-delà des débats importants sur la concertation citoyenne, il faut ouvrir celui de la capacité des citoyens à interagir sur certaines étapes de ce parcours. Au-delà de ces concertations, parfois plus institutionnelles que réelles, ce serait offrir aux citoyens une réelle capacité à donner leurs avis sur les décisions étudiées en y apportant leur expertise d'usage. Ce serait une réelle co-construction des décisions métropolitaines.

Il est en premier lieu impératif de rendre lisible, pour les citoyens, ce parcours de décision. Les comptes rendus de certaines étapes (conférence des maires, commissions thématiques...) devraient être rendus publics et accessibles sur le site Internet de Nantes métropole. C'est une exigence d'une démocratie de proximité transparente.

Il serait utile de souligner la responsabilité des maires et des élus métropolitains de chaque commune d'informer régulièrement leurs élus (et plus largement) pour leur permettre un certain "droit de regard/contrôle" sur ce parcours de prise de décision sauf de considérer que celui-ci est l'apanage que se réserve le maire. Pour autant, je ne suis pas persuadé que le maire ait une pleine connaissance et maîtrise de ce parcours !

Il serait aussi éclairant d'établir un schéma pédagogique lisible de ces parcours et de le rendre accessible aux citoyens. À l'essentiel, l'élaboration de ce schéma n'est pas très compliquée : est-ce une "mission" que le Conseil de développement pourrait se donner par lui-même ?

De même, il serait utile que les citoyens disposent, au-delà d'un simple organigramme de Nantes métropole peu lisible, d'un document facile d'accès et pédagogique présentant à l'essentiel l'organisation des services de Nantes métropole, non nominatif, même si celui-ci devrait être actualisé périodiquement.

Il faudrait enfin obtenir que les citoyens aient accès aux études commandées par la métropole ou les communes pour accompagner la prise de décision métropolitaine. Ces études constituent en effet des contributions-clés structurant, voir anticipant, bien souvent les prises de décision à venir. Elles devraient relever du domaine public. Je suis profondément choqué que ces études restent, sauf rares exceptions communales, bien souvent au mieux dans les bureaux de quelques élus et cadres métropolitains ou communaux. Au contraire, ces études, financées à travers le budget métropolitain par le contribuable, devraient être largement, sous des formes à définir, être mise à disposition des citoyens pour alimenter le débat public.

La citoyenneté métropolitaine

Le concept de citoyenneté métropolitaine me semble soumis à de nombreuses controverses. Par contre, l'appartenance est une réalité à mettre en avant. Elle peut être multiple ou à géométrie variable selon les sujets débattus.

À ce titre, l'élection au suffrage direct des conseillers métropolitains me semble un débat très connoté. Je suis partisan d'ouvrir le débat sur l'évolution de la métropole vers un statut reposant sur la loi PLM. Une telle évolution mérite de clarifier complètement le rôle (compétences, fiscalité...) de la Métropole par rapport à celui des communes avec un dispositif lisible pour les habitants.

Plus concrètement, il ne faut pas s'interdire d'autres évolutions institutionnelles dès à présent possibles comme, par exemple, la fusion de certaines communes. Sur le territoire que je connais bien, il y aurait une réelle opportunité à étudier, à l'horizon 2020, la fusion de Sainte Luce et Thouaré.

La mutualisation et le statut d'établissement public de coopération intercommunale

Il faut s'interroger sur le statut des métropoles qui reposent sur un EPCI et non pas une collectivité territoriale de plein droit. Fondamentalement, la métropole actuelle est d'abord un outil de coopération intercommunale.

Il serait, à ce titre, utile de s'interroger sur l'efficacité des transferts de compétences et de la mutualisation des moyens qui ont justifié la constitution de la communauté urbaine. Sont-ils pleinement réussis ? Oui, car ce transfert de compétence a permis la définition de réelles politiques métropolitaines qui ont montré leur efficacité. J'en doute sur un plan économique en constatant l'évolution du personnel des communes qui n'a pas réellement diminué comparé à l'évolution du personnel de la métropole qui a considérablement augmenté. C'est un sujet peu abordé (est-il tabou ?) pourtant bien présent dans la tête de nombreux habitants d'autant qu'il impacte directement sur la feuille du contribuable qui n'enregistre pas les bienfaits du transfert des compétences et de la mutualisation des moyens.

Il serait aussi utile d'ouvrir le débat sur l'évolution des compétences métropolitaines. C'est un sujet abordé par le Conseil lors des débats sur la petite enfance ou sur la santé. Le transfert de nouvelles compétences à la métropole n'est pas pour demain ni peut-être pas souhaitable. Pour autant, des évolutions sont possibles.

On pourrait par exemple construire, au niveau métropolitain, des schémas directeur petite enfance, santé... pour essayer d'imaginer un cap indicatif partagé entre les 24 communes pour donner de la lisibilité, de l'efficacité et de la cohérence aux politiques à conduire. Une concrétisation pourrait être dès à présent trouvée sur la question des Roms dans l'agglomération nantaise.